



Fiche conseil

Faune sauvage en détresse

Document mis à jour : Avril 2022

J'ai trouvé un Hérisson d'Europe, un Loir gris, un Ecureuil roux, un Lapin de Garenne, un Lièvre d'Europe en détresse

A savoir :

Les mammifères ont une dentition qui peut infliger des blessures sérieuses.

Si vous devez manipuler l'animal, faites-le avec **des gants en cuir**, pour votre sécurité et celle de l'animal.

Un mammifère sauvage adulte qui se laisse approcher sans réagir est un animal en situation de détresse. Il faut le prendre en charge en suivant les consignes de la page suivante.



Lièvre d'Europe



Ecureuil roux



Loir gris

Cas particulier du Hérisson d'Europe :

Dans la plupart des cas, il est anormal de trouver un Hérisson d'Europe en pleine journée. En cas de doute sur la nécessité de prendre en charge l'animal, contactez le Centre de sauvegarde au **04 65 09 02 20** ou par mail à l'adresse **sos.paca@lpo.fr** (en joignant une photo de l'individu et en précisant le nom de votre commune).

En hiver, il n'est pas rare de voir un hérisson se réveiller pendant sa période d'hibernation. Néanmoins, si vous découvrez un individu pesant moins de 450 grammes, suivez les conseils de prise en charge de la page suivante.

Le Hérisson d'Europe est une espèce qui, une fois affaiblie, attire les mouches qui viennent pondre sur son corps et dans ses orifices. Une fois éclos, les asticots de mouches restent sur l'animal encore vivant et s'en nourrissent. Pour éviter ce phénomène, il est important de bien le conditionner et d'agir rapidement si des œufs de mouche sont visibles (voir photo sur la droite).



Hérisson d'Europe



Œufs de mouches visibles autour des yeux d'un Hérisson d'Europe



GESTES A FAIRE :

Préparation du conditionnement de l'animal :

1. Prendre un carton, d'environ 2 fois la taille de l'animal, que vous pouvez préalablement trouser pour l'aération,
2. Mettre du papier journal au fond,
3. Fournir à l'animal un tissu en polaire (qui ne s'effiloche pas) pour qu'il puisse s'y abriter.

Eau et nourriture :

Ne rien donner à l'animal (lait, eau, foin, paille,...) tant que vous n'avez pas les conseils d'un professionnel de la faune sauvage, car cela peut aggraver son état de santé.

Capture de l'animal :

1. Utiliser des gants en cuir et un tissu,
2. S'approcher calmement de l'animal et le recouvrir avec le tissu. Une fois dans le noir, l'animal sera moins stressé et sera plus facile à attraper,
3. Le porter le plus proche possible du sol et le déposer dans le carton : une mauvaise chute risque d'aggraver son état,
4. Fermer le carton.

Conditionnement :

1. Le garder dans une pièce au calme à température ambiante,
2. Maintenir l'animal au chaud à l'aide d'une bouillotte, ou d'une bouteille d'eau chaude, accolée au carton,
3. Le protéger des mouches à l'aide d'un drap fin déposé sur le carton,
4. Contacter rapidement le Centre de sauvegarde de la faune sauvage au **04 65 09 02 20** ou par mail à l'adresse suivante : **sos.paca@lpo.fr**



GESTES A NE PAS FAIRE :

- **Ne pas parler, exhiber ou caresser l'animal** : les animaux sauvages sont très stressés au contact de l'Homme, ce qui peut aggraver leur état,
- **Ne pas nourrir l'animal** : en fonction de son état, l'animal n'aurait pas la force de digérer et pourrait en mourir. De plus, donner une alimentation non appropriée peut entraîner une mort rapide ou des carences,
- **Ne pas donner d'eau** à l'animal avant d'avoir eu les conseils de professionnels de la faune sauvage,
- **Ne pas tenter de soigner l'animal soi-même** : les soins à la faune sauvage sont très différents des soins à la faune domestique. Pour favoriser les chances de survie de l'animal, les soins doivent être effectués par des professionnels.



La faune sauvage et la loi

La détention d'animaux sauvages est interdite sans autorisation spéciale.

N'hésitez pas à contacter le Centre de sauvegarde ou l'OFB de votre département pour plus de renseignements.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche conseil faune sauvage en détresse

Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage

Château de l'environnement 84480 Buoux • sos.paca@lpo.fr • paca.lpo.fr • Tél. : 04 65 09 02 20

